



BULLETIN CFDT-JANVIER 2022



REFONTE DU DISPOSITIF CONVENTIONNEL : LES SALARIES VONT-ILS PERDRE LEUR JOUR DE CARENCE ?

NON !!! Grâce à la CFDT (syndicat de négociation) les salariés de toutes les catégories sociales professionnelles auront leurs jours payés. ! Après les infox pré-élections de certains en vue de « gratter » des voix, il nous semble important de préciser que le paiement des jours de carence pour les OATAM est un usage à ST et non un acquis par accord. La nouvelle convention actera donc ce dispositif pour tous.

ACCORD FORMATION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT DE CARRIERE

A Crolles, la CFDT, le CAD et la CFE-CGC ont signé un accord encadrant les mesures de passage Tech et Cadres. Cet accord prévoit l'augmentation du nombre d'heures dédiées au passage de V.A.E. et consolide le suivi de la formation des alternants.

De plus, l'ancienne liste des diplômés a été supprimée au profit d'une plus grande reconnaissance des diplômés techniques, scientifiques et technologiques en lien avec les métiers de l'entreprise. C'est une avancée CFDT qui va permettre une meilleure évolution de carrière.

En CSE, la CFDT a aussi validé la dérogation nécessaire aux alternants pour effectuer des interventions encadrées sur l'ensemble des équipements de la salle blanche.

TELETRAVAIL : RIEN NE BOUGE !

À la suite du comité du groupe Européen ST Microelectronics (E.W.C) :

« L'objectif de la compagnie est d'embaucher et de fidéliser. Le télétravail est un levier mais ce n'est ni un droit ni un avantage. Le télétravail doit faire l'objet d'un accord entre l'employeur et l'employé (double volontariat).

Le télétravail doit être conforme aux politiques de l'entreprise. Ces politiques sont homogènes. » Dixit la direction.

Ah bon ? Pourquoi les salariés Indiens et Marocains ont touché une indemnité et pas les autres ?

6 mois d'enquête corporate pour pondre un slide ! LOL comme disent les jeunes. Cela valait vraiment le coup d'attendre.

Rappelons que, malgré le contexte sanitaire, la Compagnie est sortie gagnante en 2020 et 2021.

La direction fait miroiter une négociation aux organisations syndicales depuis des mois mais, elle semble plutôt jouer la montre en attendant une accalmie de l'épidémie. En l'état, la CFDT maintient son action en justice pour faire valoir les droits des télétravailleurs.

QU'ATTENDRE DE 2022 ?

Au sortir des élections de décembre, vous confortez la CFDT dans son rôle de négociation. Au niveau national, la CFDT continue sa progression. Vous souhaitez donc des engagements réfléchis en dehors de toutes postures et dogmes syndicaux. Quelques grands sujets sont attendus : le télétravail, la GPEC, l'accord handicap, l'égalité professionnelle, les dispositifs seniors...

Si vous voulez prendre part au débat et aux décisions sur les validations des accords par le vote, rejoignez le 1^{er} syndicat du privé dans toutes les catégories socio-professionnelles : LA CFDT !

Les projets pour le site de Crolles sont énormes. Gateway, bâtiments tertiaires, aménagements du site, salle blanche saturée, embauches. Fidèle à ses engagements, la CFDT saura accompagner le site, participer au développement de l'outil industriel, être force de propositions sur tous les sujets et tirer le meilleur *dans l'intérêt des salariés avant tout.*

La section CFDT de Crolles vous souhaite une excellente année 2022